

27/06/2020

Fédération Sportive et Culturelle de France

L'animateur est exemplaire ce qui ne doit pas l'empêcher de rester enthousiaste !

APRES

- Tient attachement des inscrits
- S'assure quelques jours après l'activité que tout le monde va bien.

PENDANT

- Faire respecter les règles barrière et de distanciation sociale :
 - * de 5 mètres minimum entre les pratiquants.
 - * 1 mètre minimum lors des pauses et regroupements.
- Utilisation de matériel strictement personnel (exemple bâtons, ...)
- Disposer d'un masque et emmener du gel hydro-alcoolique
- Port du masque préconisé mais uniquement lors des arrêts ou regroupements.
- Pas d'utilisation de vestiaires avant et après la pratique.

AVANT

- Informer les participants des mesures.
- Privilégier des sorties faciles lors de la reprise.
- Vérifier la législation locale (ONF, parc naturel, urbain...)
- Gérer les inscriptions : 10 personnes maxi dont encadrant
- Co-voiturage à éviter (1 personne à l'arrière)
- Disposer d'un masque et emmener du gel hydro-alcoolique

ROLE DE L'ANIMATEUR

27/06/2020

Fédération Sportive et Culturelle de France

Le fait de respecter les règles n'empêche pas de prendre du plaisir !

APRES

- Informe l'animateur en cas de symptômes liés au COVID
- ...

PENDANT

- Respecte les règles barrière et de distanciation sociale :
 - de 5 mètres minimum entre marcheurs.
 - 1 mètre lors des pauses et regroupements.
- Utilise le matériel strictement personnel (exemple bâtons,..)
- Porte le masque préconisé mais uniquement lors des arrêts ou regroupements.
- Utilise le gel hydro-alcoolique.
- Pas d'utilisation de vestiaires avant et après la pratique

AVANT

- Prends connaissance des mesures.
- Co-voiturage à éviter (1 personne à l'arrière).
- Dispose d'un masque et emmène du gel hydro-alcoolique.
- Prévient l'animateur pour inscription à l'activité.

LE PRATIQUANT

RECOMMANDATIONS COVID 19
Marche Nordique

LE PRATIQUANT

AVANT

- Prends connaissance des mesures.
- Co-voiturage à éviter (1 personne à l'arrière).
- Dispose d'un masque et emmène du gel hydro-alcoolique.
- Prévient l'animateur pour inscription à l'activité.

PENDANT

- Respecte les règles barrière et de distanciation sociale :
 - de 5 mètres minimum entre marcheurs.
 - 1 mètre lors des pauses et regroupements.
- Utilise le matériel strictement personnel (exemple bâtons,..)
- Porte le masque préconisé mais uniquement lors des arrêts ou regroupements.
- Utilise le gel hydro-alcoolique.
- Pas d'utilisation de vestiaires avant et après la pratique
-

APRES

- Informe l'animateur en cas de symptômes liés au COVID
- ...

Fédération Sportive et Culturelle de France

Le fait de respecter les règles n'empêche pas de prendre du plaisir !

27/06/2020

ROLE DE L'ANIMATEUR

AVANT

- Informer les participants des mesures.
- Privilégier des sorties faciles lors de la reprise.
- Vérifier la législation locale (ONF, parc naturel, urbain...)
- Gérer les inscriptions : 10 personnes maxi dont encadrant
- Co-voiturage à éviter (1 personne à l'arrière)
- Disposer d'un masque et emmener du gel hydro-alcoolique

PENDANT

- Faire respecter les règles barrière et de distanciation sociale :
 - * de 5 mètres minimum entre les pratiquants.
 - * 1 mètre minimum lors des pauses et regroupements.
- Utilisation de matériel strictement personnel (exemple bâtons, ...)
- Disposer d'un masque et emmener du gel hydro-alcoolique
- Port du masque préconisé mais uniquement lors des arrêts ou regroupements.
- Pas d'utilisation de vestiaires avant et après la pratique.
-

APRES

- Tient attachement des inscrits
- S'assure quelques jours après l'activité que tout le monde va bien.

Fédération Sportive et Culturelle de France

L'animateur est exemplaire ce qui ne doit pas l'empêcher de rester enthousiaste !

27/06/2020